

NOTRE ENQUÊTE

sur la protection des emblèmes olympiques

UN RÉSULTAT HEUREUX EN GRÈCE...

M. Jean Ketseas, membre du C. I. O. pour la Grèce et secrétaire général du Comité olympique dans ce pays, nous communique que les emblèmes, anneaux et insignes olympiques seront désormais protégés en Grèce. Cette décision a été prise en vertu d'un décret gouvernemental du Ministère des cultes et de l'éducation nationale. L'utilisation des emblèmes olympiques ne sera désormais accordée qu'au Comité olympique hellène suivant l'avis du C. I. O. et sera interdite à toute personne juridique, morale ou physique (protocole de la Direction de l'éducation physique N° 74 854).

Nous félicitons le Comité olympique hellène et en particulier M. J. Ketseas de ce succès.

... ET AU PORTUGAL

Le D^r José Pontès, l'actif président du Comité olympique portugais, nous communique que le Gouvernement du Portugal, par le Ministère de l'éducation nationale, a reconnu au C.O.

portugais le droit exclusif des emblèmes, anneaux et insignes olympiques. Cette protection est assurée par le Bureau de la propriété intellectuelle et par le Ministère de l'éducation nationale.

Nos félicitations au D^r Pontès et à son comité pour ce succès.

... AINSI QU'AU DANEMARK

M. Poul Ingholt, président du Comité olympique danois, nous informe que les emblèmes olympiques sont légalement protégés au Danemark, ce qui facilite les interventions — heureusement rares — du C. O. de ce pays.

Liste des pays où les emblèmes olympiques sont protégés:

Finlande.
Espagne.
Grèce.
Portugal.
Danemark.

Montgomery critique les skieurs modernes

(Réd. — *On sait que l'auteur de ces déclarations vient de passer ses vacances dans une station hivernale suisse.*)

Londres (Reuter). — Le maréchal Montgomery critique le ski moderne dans une lettre qu'il a adressée au *Times* et dans laquelle il dit en substance:

« En 1925, on considérait comme bon skieur celui qui savait se tirer d'affaire en montagne et était capable d'aller rapidement et sûrement dans toutes les neiges. Aujourd'hui, en revanche, le seul critère est une descente à toute vitesse sur une piste bien préparée et débarrassée de

toute trace de neige fraîche. Le résultat en est que les skieurs modernes sont le plus souvent désemparés et inférieurs à leurs aînés dès qu'ils ont affaire à une neige lourde. »

Le maréchal croit que la raison de ce changement est d'ordre pratique: elle réside dans le fait (c'est du moins son avis) que les instructeurs de ski ne peuvent pas se permettre le luxe de perdre du temps en recherchant telle ou telle neige, car il leur est possible de gagner davantage grâce à un plus grand nombre d'élèves, en restant sur les terrains d'exercice.

Il ajoute enfin: « Les distinctions sans valeur